



Christine Verschuur (dir.)

**Vents d'Est, vents d'Ouest**  
**Mouvements de femmes et féminismes anticoloniaux**

Graduate Institute Publications

---

## Le sexisme du racisme. Une étude de cas en Suisse

Patricia Roux

---

DOI : 10.4000/books.iheid.6319

Éditeur : Graduate Institute Publications

Lieu d'édition : Graduate Institute Publications

Année d'édition : 2009

Date de mise en ligne : 20 juillet 2016

Collection : Genre et développement. Rencontres

ISBN électronique : 9782940503827



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

ROUX, Patricia. *Le sexisme du racisme. Une étude de cas en Suisse* In : *Vents d'Est, vents d'Ouest : Mouvements de femmes et féminismes anticoloniaux* [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications, 2009 (généré le 10 décembre 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheid/6319>>. ISBN : 9782940503827. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.iheid.6319>.

---

# **Le sexisme du racisme. Une étude de cas en Suisse**

**Patricia Roux**

Dans le contexte de ce colloque où la majorité des conférencières sont des féministes du Sud, j'interviens depuis une double position dans les rapports sociaux: en tant que chercheuse du Nord (la Suisse), qui occupe une position dominante dans les rapports Nord-Sud et néocoloniaux, et en tant que féministe, qui occupe une position dominée dans les rapports de genre. C'est à partir du croisement entre ces deux positions que l'objet de la recherche que je vais présenter a été construit: quel est le rôle tenu par le racisme dans les prises de position que les féministes blanches peuvent adopter à l'égard des violences sexistes dont sont victimes des femmes immigrées racisées? La lutte féministe contre ce sexisme est-elle de même nature que la lutte menée pour la libération de *toutes les femmes*?

Ces questions ont déjà été abordées dans un numéro de *Nouvelles Questions Féministes* intitulé «Sexisme et racisme: le cas français» (Vol.25/1, 2006), consacré à l'affaire du voile en France qui a débouché sur une loi interdisant le port du voile par les élèves au sein de l'école publique. Deux articles du dossier analysaient les divergences entre féministes qui se sont exprimées sur cette affaire, l'un de Christine Delphy, l'autre de moi-même avec Lavinia Gianettoni et Céline Perrin. L'analyse de Delphy et les résultats de notre propre étude se rejoignaient pour conférer à la loi sur le voile un caractère à la fois sexiste et raciste, fût-elle défendue par des féministes. Ma communication d'aujourd'hui vise à poursuivre la réflexion qui en résultait, en examinant un autre thème de campagne considérée elle aussi, *a priori*, comme féministe: les mariages forcés. Mais

dans un premier temps, posons le contexte politique dans lequel notre recherche a pris place.

En Suisse, depuis le début de 2008, deux nouvelles lois fédérales – la Loi sur les étrangers (LEtr) et la Loi sur l’asile (LAsi) – sont entrées en vigueur à la suite d’un vote du peuple suisse qui les a plébiscitées en septembre 2006<sup>1</sup>. Ces lois durcissent les conditions d’octroi des autorisations de séjour dans le pays. En particulier, la LEtr recommande l’établissement d’une «convention d’intégration» que la personne migrante contracterait, en principe, avec les autorités du canton où elle viendrait résider. Cette convention intervient dans un contexte politique où «l’intégration» est traitée: 1) comme un problème social; 2) comme un problème relevant de la responsabilité de la personne migrante; 3) comme un problème menaçant la culture nationale et les valeurs suisses, au rang desquelles l’égalité des sexes a pris une place étonnante. En effet, le *Guide relatif à l’application de la convention d’intégration*, récemment édicté par l’Office fédéral des migrations, propose que les cantons organisent des «cours d’intégration» devant permettre aux migrant-es «de se familiariser avec la Suisse, ses particularités et ses coutumes, de même qu’avec les normes en vigueur, les droits et les devoirs de ses citoyens, son *principe d’égalité entre hommes et femmes*, son système de santé, etc.» (je souligne). Dans ce document, aucune autre coutume ou norme que l’égalité des sexes n’est explicitée. Pourquoi? Que révèle cette mise en avant de l’égalité des sexes? Je tenterai de répondre à la question à travers les résultats de notre étude sur les mariages forcés, réalisée à nouveau en Suisse avec Lavinia Gianettoni et Céline Perrin. Mais d’emblée, on peut déjà poser un élément de la réflexion: si les personnes migrantes doivent se familiariser avec l’égalité des sexes, c’est qu’elles sont perçues comme peu respectueuses de cette égalité, et si la Suisse fait de l’égalité «son principe», c’est qu’elle se conçoit comme plus égalitaire que les pays d’où proviennent les migrant-es.

Il s’agit là d’une lecture ethnique des inégalités sociales liées au genre. En Suisse comme dans d’autres pays européens, dans un contexte néocolonial qui promeut «l’immigration choisie» et prend

<sup>1</sup> Les étrangers n’ont pas le droit de vote en Suisse sur le plan fédéral; l’accès à ce droit n’est possible que dans quelques cantons, pour des objets de votation cantonaux ou communaux.

des mesures de plus en plus restrictives à l'égard des migrant-es provenant des pays les plus dominés, cette lecture ethnique du sexisme devient courante. Par exemple, «viol collectif» et «immigration non intégrée» sont régulièrement amalgamés dans les discours médiatiques et politiques (de droite comme de gauche): les violeurs sont présentés comme de jeunes étrangers – généralement musulmans – récemment arrivés en Suisse, pas encore familiarisés avec les valeurs du pays d'accueil, ou comme des jeunes «fraîchement naturalisés», qui n'ont pas encore endossé leur nouvelle identité nationale. En outre, dans ces discours, tous les regards se tournent vers les parents: ils travaillent tous deux à plein temps, voire ont un double emploi, ils laissent leurs enfants à eux-mêmes et les éduquent mal, ils leur inculquent les valeurs patriarcales auxquelles leur pays d'origine est encore attaché. La différence culturelle, associée à un «déficit d'intégration», est ainsi le principal argument expliquant les actes de violence perpétrés contre les femmes et justifiant la condamnation de ces actes. Comme le montre Christelle Hamel en France (2003), les médias n'analysent jamais les viols collectifs (dits «les tournantes») en lien avec les violences subies par les femmes dans l'ensemble de la société française, des violences qui sont pourtant chiffrées par des enquêtes telles que l'ENVEFF (2003). De ce fait, les violences sexuelles dont les femmes sont victimes deviennent un phénomène de violence racisé: elles deviennent des actes produits par les étrangers, «ces autres» dont la culture serait différente, «archaïque» et particulièrement sexiste. Parfois, la différence est même perçue comme congénitale: les descendant-es de parents immigrés hériteraient de la culture de leurs parents comme on hérite d'un trait physique particulier. Mais que la différence soit attribuée à la nature ou à la culture ne change pas grand-chose: il en résulte de toute manière que le sexisme est le propre de «l'Autre» (noir, arabe, musulman...) et que l'Occident est ainsi érigé en modèle de référence égalitaire.

Ce déni du sexisme occidental et la mise en exergue du sexisme de l'Autre racisé constituent la toile de fond sur laquelle nous avons développé nos questions de recherche relatives aux mariages forcés.

Quel est le moteur des critiques adressées aux populations immigrées qui reproduisent en Suisse des pratiques comme les mariages forcés? En Occident, ces pratiques sont généralement condamnées, sur un plan moral en tout cas, et parfois même sur le plan juridique.

Jusqu'à quel point cette condamnation vise-t-elle la violence sexiste révélée par de telles pratiques, cherchant ainsi à construire une société plus égalitaire du point de vue des rapports sociaux de sexe? Autrement dit, jusqu'à quel point doit-on penser qu'il s'agit là d'un combat féministe? Car en même temps, la dénonciation des violences sexistes envers les femmes racisées peut conduire à mettre de côté les violences vécues par d'autres femmes non racisées. Du coup, non seulement elle occulterait le sexisme de la société «d'accueil», mais en outre, elle contribuerait à asseoir l'idée que les un-es et les autres seraient incommensurablement différent-es (Delphy 2006; Roux, Giannettoni et Perrin 2007). Il s'agirait là d'une forme de racisme différentialiste (Guillaumin 1972) associant les pays et les populations concernées à des «barbares» «en retard» sur le développement de «la modernité», en raison d'une culture intrinsèquement différente et particulièrement patriarcale.

Ainsi, et c'est ce à quoi va s'intéresser notre recherche: quel est le facteur qui prime lorsque l'on juge le sexisme d'une famille racisée qui organise un mariage forcé? Est-ce le féminisme, et par conséquent la volonté de réguler les rapports sociaux de sexe dans un sens plus égalitaire, ou est-ce le racisme, qui pour sa part est une manière de réguler les rapports sociaux de race? Et si les deux facteurs se conjuguent, comment interagissent-ils?

Cette dernière question en appelle une autre fondamentale pour les féministes blanches, occidentales: dans le contexte de migration actuel et en tant que blanche occupant de ce point de vue une position dominante, est-il possible d'adopter une prise de position féministe sur les violences dont sont victimes des femmes racisées sans tomber dans le piège du racisme?

En vue de répondre à ces questions, il nous fallait pouvoir comparer une famille racisée à une famille blanche ayant elle aussi imposé un mariage à l'un de ses enfants. Plus précisément, les jugements portés sur ces deux familles devaient être confrontés pour que l'on sache si le féminisme est un principe organisateur général de la critique du sexisme ou si c'est un principe appliqué différemment aux familles racisées et aux familles blanches. La comparaison devait aussi permettre, *a fortiori*, de cerner le rôle du racisme dans les jugements émis.

Voici donc deux scénarii de mariage forcé dans lesquels seule l'identité des protagonistes de la famille impliquée varie. La moitié des

personnes qui ont répondu à notre questionnaire avait sous les yeux un scénario mettant en scène une famille africaine, tandis que le scénario présentait cette famille comme genevoise à la seconde moitié de notre population. Pour le reste, les deux scénarios étaient identiques. Ensuite, on demandait aux personnes interrogées si ce mariage imposé leur paraissait admissible ou non, et on leur posait quatre questions (présentées plus loin) permettant de voir à quel point elles estimaient cette famille sexiste ou non.

---

Un des services de protection de la jeunesse de Suisse romande doit gérer le dossier suivant d'une **famille africaine**:

Fatou N. vient d'une famille musulmane, jusqu'ici sans histoire, qui réside en Suisse depuis 8 ans. Sans que ses parents le sachent, Fatou a un flirt avec Ndongu, un garçon de 22 ans. À la suite d'un premier et unique rapport sexuel avec lui, elle se retrouve enceinte et est alors obligée d'en parler à ses parents. Ils décident de la marier avec le jeune homme en question, alors qu'elle n'en a pas du tout envie. Elle n'a que 15 ans et ne peut imaginer passer sa vie avec un homme qu'en définitive elle connaît très peu.

---

Un des services de protection de la jeunesse de Suisse romande doit gérer le dossier suivant d'une **famille genevoise**:

Jeanne N. vient d'une famille assez aisée, jusqu'ici sans histoire. Sans que ses parents le sachent, Jeanne a un flirt avec Patrick, un garçon de 22 ans. À la suite d'un premier et unique rapport sexuel avec lui, elle se retrouve enceinte et est alors obligée d'en parler à ses parents. Ils décident de la marier avec le jeune homme en question, alors qu'elle n'en a pas du tout envie. Elle n'a que 15 ans et ne peut imaginer passer sa vie avec un homme qu'en définitive elle connaît très peu.

---

Ainsi, les deux versions du scénario opposent un acte de violence sexiste – un mariage forcé – commis dans une famille «africaine musulmane» versus dans une famille «genevoise aisée»: la première condition met en scène une catégorie fortement stigmatisée en Suisse romande, dominée dans le rapport social de race, tandis que la

deuxième condition met en scène une catégorie clairement dominante. En faisant explicitement référence au milieu social favorisé de la famille suisse, nous avons voulu nous assurer que les répondant-es ne puissent pas attribuer le mariage qu'elle a imposé à des conditions de vie difficiles et qu'ils et elles la situent bien dans une position socialement dominante. Notre objectif étant de comparer les jugements portés sur un Autre dominé aux jugements portés sur le référent occidental dominant, il était nécessaire que les personnes interrogées n'aient aucun doute quant à la position sociale de la famille protagoniste du scénario qui leur a été soumis.

Seules seront présentées ici les réponses des personnes de nationalité suisse. La question des différences ou des similitudes des points de vue entre les Suisses et les étrangers n'entre pas dans la problématique de ce colloque. Au contraire, dans ce cadre, mon objectif est d'analyser le point de vue des personnes occupant une position dominante dans les rapports sociaux de race.

L'échantillon est ainsi composé de 273 personnes de nationalité suisse, parmi lesquelles 148 femmes et 125 hommes, âgé-es de 16 à 89 ans, la moyenne étant de 38 ans. Le niveau de formation de cette population est contrasté: 30% des personnes interrogées ont fait une formation professionnelle en apprentissage, 35% ont un diplôme d'une école professionnelle supérieure ou d'une haute école spécialisée, et 35% bénéficient d'une formation universitaire, ce qui est plus élevé que la moyenne suisse<sup>2</sup>.

Tout de suite après le scénario, la question suivante leur était posée:

Dans quelle mesure vous paraît-il admissible ou non que les parents imposent ce mariage à leur fille?

Pas du tout admissible	Pas admissible	Plutôt pas admissible	Plutôt admissible	Admissible	Tout à fait admissible
<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6

<sup>2</sup> Les personnes interrogées font partie de l'entourage des étudiant-es du séminaire dans le cadre duquel cette recherche a été effectuée sous notre direction, en 2005-2006. Nous remercions les étudiant-es pour leur participation enthousiaste et soutenue.

Comme dans toutes les questions intégrées dans notre questionnaire, six réponses étaient possibles (et ont été codées de 1 à 6 pour le calcul des moyennes). Ici, la moyenne des réponses se situe entre « pas de tout admissible » et « pas admissible » ( $M=1.53$ ). La désapprobation de notre population est donc très nette, et en outre, elle est identique face aux deux familles. C'est un premier résultat à retenir: la condamnation des mariages forcés est consensuelle quelle que soit l'identité de ceux qui les imposent.

Ceci veut-il dire que ces deux familles sont jugées aussi sexistes l'une que l'autre? Pour le savoir, nous disposons de quatre autres questions, formulées ainsi:

Si l'on compare cette famille à d'autres, peut-on, selon vous, dire que:

	Non, pas du tout	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Oui, tout à fait
1. Dans ce type de famille, les femmes sont moins émancipées que les autres.	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6
2. Les hommes sont plus dominants et contrôlent davantage « leurs » femmes (épouse, filles...) que les autres hommes.	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6
3. Les mariages arrangés ou forcés sont plus courants.	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6
4. Dans ce type de famille, les parents inculquent à leurs enfants des valeurs mal adaptées à celles qui sont nécessaires pour bien s'intégrer dans le monde adulte.	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6

Une moyenne des réponses à ces quatre questions a été calculée de façon à obtenir un indicateur global du *sexisme attribué à la famille*. Plus synthétique, il facilite la présentation des résultats. En l'occurrence,



ceux-ci montrent que la famille africaine est jugée plus sexiste que la famille genevoise. La moyenne du sexisme attribué à la famille africaine est plus proche du «oui» parmi les réponses possibles aux questions ci-dessus (elle est de 4.62), tandis que la moyenne du sexisme attribué à la famille genevoise est plus proche du «plutôt oui» ( $M=4.13$ )<sup>3</sup>.

Ainsi, si *tous* les mariages forcés sont consensuellement condamnés, certains évoquent néanmoins plus que d'autres des configurations familiales particulièrement patriarcales: les femmes africaines sont jugées moins émancipées que les Suissesses, les hommes africains sont jugés plus dominants que les Suisses, etc. Autrement dit, un même acte de violence, ici le mariage forcé, n'est pas expliqué tout à fait de la même manière selon qu'il s'agit de juger ses pairs, ici les Suisse-ses, ou ceux qui occupent une position subalterne dans les rapports Nord-Sud, les femmes et les hommes immigrés.

Ceci répond déjà partiellement à une de nos questions initiales: les immigrés sont perçus comme plus sexistes que les nationaux, ou, pour le dire autrement, le sexisme à l'œuvre dans les sociétés occidentales est minimisé.

Ce processus de minimisation révèle-t-il une forme de racisme et/ou un manque de conscience féministe? C'est l'étape suivante de notre réflexion. Mais pour être en mesure de montrer les liens entre racisme, féminisme et sexisme attribué aux familles imposant à leur fille de se marier, il faut préalablement présenter nos indicateurs.

Je commence par le racisme. Pour mesurer les attitudes racistes ou antiracistes de nos répondantes, nous sommes parties du débat public sur l'intégration des immigrées en Suisse et avons repris quatre arguments qui reviennent fréquemment dans ce débat pour expliquer le «déficit d'intégration» dont les immigrées seraient responsables. Voici comment nos questions étaient présentées (voir le tableau page suivante):

<sup>3</sup> Point de vue partagé autant par les femmes que par les hommes.

**À votre avis, pour quelles raisons certaines personnes immigrées en Suisse ont-elles des difficultés à s'intégrer?**  
(Veuillez indiquer votre opinion pour chacune des raisons ci-dessous)

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	D'accord	Tout à fait d'accord
Leurs valeurs sont trop différentes des valeurs dominantes en Suisse	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6
Elles ne font pas assez d'efforts pour bien s'intégrer	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6
Elles restent trop souvent entre elles, sans chercher le contact avec des personnes d'origine autre que la leur	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6
Les traditions culturelles de certains pays du Sud et de l'Est sont difficilement compatibles avec le mode de vie qu'ont généralement les gens en Europe	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6

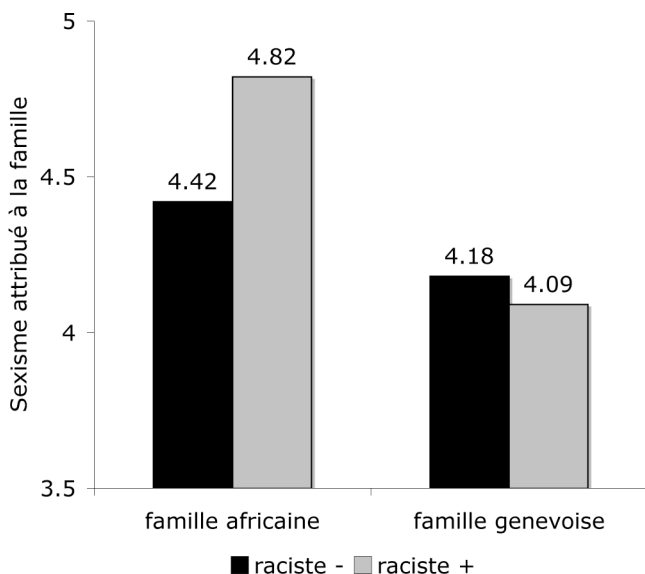
Ces divers points de vue nous renvoient à une forme de racisme différentialiste, c'est-à-dire un racisme qui ne rejette pas ouvertement les immigrées mais qui met en avant des différences culturelles menaçant la cohésion ou l'identité nationales. Plusieurs études montrent que les gens n'ont pas forcément le sentiment d'adopter un point de vue raciste lorsqu'ils recourent à ce type d'arguments différentialistes, mais il n'en demeure pas moins que ce faisant, ils activent un principe de division nette entre Suisses et immigrées, et créent une frontière qui peut être infranchissable.

Comme précédemment, la moyenne des réponses à ces quatre questions permet d'obtenir un indicateur global de *racisme*. Elle est de 3.85, donc plus près du «plutôt d'accord» que du «plutôt pas d'accord». Nous avons alors formé deux groupes de répondantes: le groupe des personnes dont les réponses sont en dessous de cette

moyenne générale, que nous allons appeler le groupe «raciste-», et celui dont les réponses sont au-dessus de la moyenne générale, que nous appellerons le groupe «raciste+ ». La proportion d'hommes et de femmes dans ces deux groupes est rigoureusement la même, mais on constate en revanche un effet de classe: les personnes dont le niveau de formation est plus bas sont plus nombreuses dans le groupe «raciste+ ». Cependant, ce facteur de classe n'intervient pas dans les dynamiques qui vont être mises en évidence maintenant, donc je ne séparerai pas les analyses selon le niveau de formation des répondantes.

L'analyse consiste en l'occurrence en un examen des liens entre le racisme et les jugements sur le sexisme de la famille impliquée dans les scénarios sur le mariage forcé. Voici cette fois les résultats sous forme graphique:

**Sexisme attribué à la famille selon l'origine de la famille et le degré de racisme exprimé par les répondant-e-s**



Ce graphique présente les moyennes des réponses sur le sexisme de la famille en tenant compte de l'origine de cette famille (africaine versus genevoise) et du degré de racisme affiché par les répondantes à l'égard des immigrées (le groupe «raciste-» est en noir, le groupe «raciste+ » en gris). Ces résultats appellent deux constats :

1. La famille africaine est jugée plus sexiste que la famille genevoise *indépendamment* du degré de racisme des répondantes: dans le groupe non raciste, la barre représentant le sexisme attribué à la famille africaine est plus élevée que celle du sexisme attribué à la famille genevoise, et il en va de même, mais c'est encore plus flagrant, dans le groupe plus raciste.
2. Le sexisme attribué à la famille est lié au racisme des répondantes seulement dans le cas de la famille africaine, pas dans celui de la famille genevoise: le groupe «raciste+ » juge la famille africaine nettement plus sexiste que le groupe «raciste-», tandis que cette différence de jugement n'apparaît pas (ce qui est d'ailleurs logique) dans le cas genevois.

Ces deux résultats suggèrent que la mise en exergue du sexisme des immigrées est plus une manière de réguler les rapports sociaux de race que les rapports de genre. En d'autres termes, elle semble être *d'abord* une manière de signifier aux personnes migrantes qu'elles sont différentes, autres, puisque porteuses d'une culture particulièrement patriarcale.

Mais pour nous en assurer, voyons ce qu'il en est en intégrant la question du féminisme. Notre étude incluait trois questions pour mesurer le féminisme des répondantes :

1. Dans la vie quotidienne, estimez-vous que vous luttez, à votre manière, contre les inégalités entre hommes et femmes ?

Non Pas du tout	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Oui, Tout à fait
<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6

2. Vous considérez-vous comme une personne qui a des convictions féministes?

Pas du tout féministes	Pas féministes	Pas vraiment féministes	Assez féministes	féministes	Très féministes
<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6

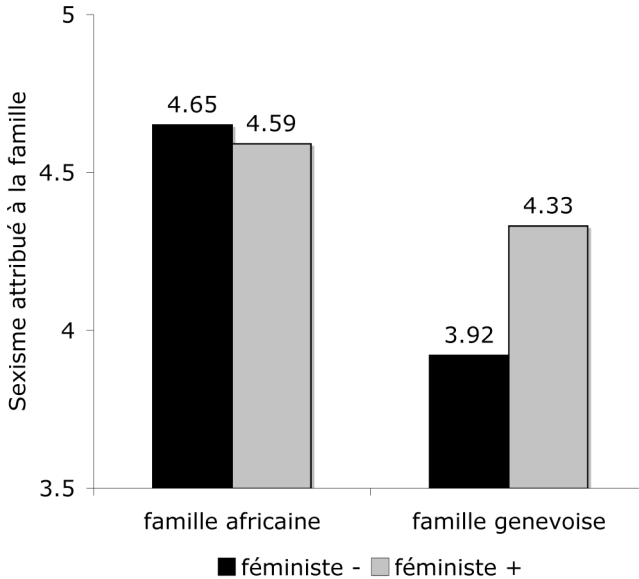
3. Etes-vous prêt-e à vous engager pour des causes féministes (par exemple dans une association militante, ou en participant à des manifestations, etc.)?

Non Pas du tout	Non	Plutôt non	Plutôt oui	Oui	Oui, Tout à fait
<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6

L'indicateur global de féminisme qui agrège les réponses à ces trois questions donne une moyenne de 3.51. A nouveau, nous avons partagé les répondantes en deux groupes: un groupe qui ne se définit pas en termes féministes (le groupe «féministe-»), et un groupe qui se positionne comme féministe (le groupe «féministe+ »).

Au niveau de la composition de ces groupes, il s'avère que cette fois, les femmes et les hommes y sont inégalement répartis: 64% des personnes incluses dans le groupe plus féministe sont des femmes, et 57% des personnes du groupe non féministe sont des hommes. En outre, la majorité des membres de ce groupe «féministe-» a un capital de formation moins élevé. Toutefois, comme précédemment, ces appartenances de sexe et de classe ne modifient pas les dynamiques qui structurent les liens entre le féminisme et l'attribution du sexisme à la famille du scénario:

**Sexisme attribué à la famille selon  
l'origine de la famille et le degré de  
féminisme affiché par les répondant-e-s**



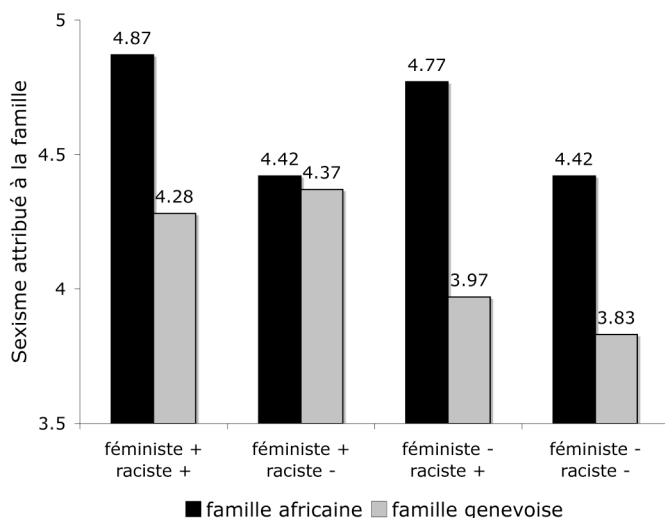
Ces résultats montrent que le sexisme attribué à la famille africaine ne varie pas selon le degré de féminisme affiché par notre population, ce qui est par contre le cas face à la famille genevoise. En d'autres termes, face à des personnes avec lesquelles les répondantes sont à égalité dans le rapport social de race (c'est le cas des Suisses jugeant la famille genevoise), l'engagement féministe (en gris dans le graphique) est bien le moteur de la dénonciation du sexisme. Mais lorsque les répondantes occupent une position sociale dominante dans le rapport qui les lie aux immigrées, leurs convictions féministes importent peu: le mariage forcé africain s'explique de toutes façons par un sexisme plus fort que celui dont les Suisses feraient preuve.

Puisque dans les deux cas nous avons affaire à une même situation de mariage forcé, l'on pourrait en déduire que les féministes n'échappent pas au processus d'ethnicisation du sexisme qui transparait aujourd'hui des discours sur le non-respect du principe d'égalité par les

migrantes. Néanmoins, dès lors que ce processus est, on l'a vu, un effet du racisme, l'analyse doit être affinée en examinant les effets croisés du féminisme et du racisme sur l'attribution du sexisme à «l'Autre».

Nous avons donc construit une typologie en croisant les positionnements féministes et racistes des répondantes, de sorte à obtenir quatre groupes: le groupe des personnes qui affichent une position féministe et une position raciste, le groupe féministe non raciste, le groupe non féministe raciste, et enfin le groupe non féministe et non raciste. Le dernier graphique présente les moyennes de l'attribution du sexisme à la famille selon cette typologie et, comme précédemment, selon l'origine de la famille.

**Sexisme attribué à la famille selon l'origine de la famille et le degré de féminisme et de racisme exprimé par les répondant-e-s**



Il ressort de ce graphique que la famille suisse est jugée nettement moins sexiste que la famille africaine par trois des quatre groupes de répondantes. Un seul groupe attribue autant de sexisme aux deux familles: les féministes non racistes.

Ceci suggère au moins trois choses:

- 1 Le racisme est un principe organisateur dominant des jugements portés sur le sexisme des immigrés;
- 2 Le féminisme est un principe organisateur secondaire de ces jugements;
- 3 Le féminisme peut être un moteur de la lutte contre les violences que vivent les femmes racisées pour autant qu'il prenne en considération leur oppression spécifique, au croisement du genre et de la race, et que, par conséquent, il adjoigne à ses objectifs anti-sexistes des objectifs antiracistes.

## Discussion

Cette recherche a montré qu'un même acte de violence (ici le mariage forcé) est jugé plus sexiste lorsqu'il est imposé à une jeune femme racisée que lorsqu'il s'exerce sur une jeune Suissesse. Ces représentations sociales révèlent une lecture ethnique des rapports sociaux de sexe, faisant écho à celle qui transparaît des discours politiques évoqués en introduction. En attribuant aux immigrées un sexisme plus fort, spécifique, «extraordinaire» (Delphy 2006), on en fait un groupe différent, autre, incriminé d'être porteur de valeurs inadéquates par rapport au principe d'égalité des sexes dont la Suisse, et plus largement l'Occident, se revendiquent. L'ethnisation du sexisme est ainsi une manière de construire l'Autre, et de l'enfermer dans cette altérité imposée.

Ce processus a des fondements racistes, on l'a clairement vu dans notre étude: plus les répondantes reprennent à leur compte les arguments différentialistes et dépréciateurs qui fondent les discours politiques sur les «problèmes d'intégration» des immigrées, plus ils et elles mettent en exergue le sexisme de la famille africaine. Le raisonnement inverse est aussi possible: il n'est pas exclu que la dénonciation du sexisme de l'Autre facilite l'expression de la parole raciste, elle fournirait une base légitime pour justifier la stigmatisation des personnes d'origine étrangère, leur discrimination, voire leur expulsion.

Ainsi, lorsque les féministes occidentales s'adjoignent à des campagnes exclusivement centrées sur le sexisme de l'Autre, elles prennent un double risque: faire le jeu des politiques qui restreignent de plus en plus le droit à l'asile et les droits de l'ensemble des immigrées, hommes et femmes, et faire des violences sexistes un phénomène racisé, ce qui va reléguer en dernière page de l'agenda politique



la gestion des inégalités quotidiennes concernant l'ensemble des femmes, immigrées et nationales: le non partage du travail domestique, la discrimination salariale, la publicité sexiste, le viol conjugal, etc. Notre étude suggère fortement que la lutte féministe contre les mariages forcés manque son but lorsqu'elle reste aveugle aux rapports sociaux de race. À l'inverse, quand le féminisme investit aussi le terrain de l'antiracisme, il est capable de débusquer le sexisme partout où il se loge, sans lui donner une couleur particulière et en prenant acte du caractère universel de ce sexisme. L'alliance entre féminisme et antiracisme serait ainsi une condition nécessaire pour déjouer le sexisme du racisme.

En guise de conclusion, je dirai que notre étude contribue à démontrer que la recherche et le militantisme féministes ne peuvent pas se permettre de penser l'oppression de genre sans penser aussi l'oppression de race (Delphy 2008; Masson 2006; Mohanty 1984), de même sans doute que toute autre forme d'oppression.

## Bibliographie

- Delphy, C. 2006. Antisexisme ou antiracisme? Un faux dilemme. *Nouvelles Questions féministes*. 25(1) : 59-82.
- Delphy, C. 2008. *Classer, dominer. Qui sont «les autres»? Paris: La fabrique.*
- ENVEFF (2003). *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale.* Enquête menée par M. Jaspard, E. Brown, S. Condon, D. Fougeyrollas-Schwebel, A. Houel, B. Lhomond et al. Paris: La Documentation française.
- Guillaumin, C. 2002. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel.* Paris: Gallimard. (Parution originale 1972)
- Hamel, C. 2003. «Faire tourner les Meufs»: Les viols collectifs dans les discours des agresseurs et des médias. *Gradhiva*. 33: 85-92.
- Masson, S. 2006. Sexe/genre, classe, race: décoloniser le féminisme dans un contexte mondialisé. *Nouvelles Questions Féministes*. 25(3) : 56-75.
- Mohanty, C. T. 1984. Under Western Eyes: Feminist Scholarship and Colonial Discourses. *Boundary 2*. 12-13(3) : 333-358.
- Roux, P., L. Gianettoni et C. Perrin. 2006. Féminisme et racisme. Une recherche exploratoire sur les fondements des divergences relatives au port du foulard. *Nouvelles Questions féministes*. 25(1) : 84-106.
- Roux, P., L. Gianettoni et C. Perrin. 2007. L'instrumentalisation du genre: une nouvelle forme de racisme et de sexisme. *Nouvelles Questions Féministes*. 26(2): 92-108.